

Les enjeux de la prévention en matière de santé

Déclaration du groupe de la CFTC

Cet avis s'inscrit dans un engagement continu du CESE en faveur de la prévention. Il trouve un fort soutien du groupe de la CFTC. Les propositions qu'il émet représentent une contribution, qui, nous l'espérons, sera prise en compte par les pouvoirs publics.

Pour notre groupe, on ne peut parler de prévention que si l'accès effectif aux soins est assuré pour tous.

Au-delà, la CFTC tient à insister sur quelques aspects du problème.

La prévention tout au long de la vie, d'avant la naissance jusqu'à la mort, est un concept incontestable et maintenant incontesté. Mais les moyens affectés ne correspondent pas aux politiques voulues ou annoncées, que ce soit dans le suivi prénatal, la médecine infantile, la santé scolaire, universitaire ou au travail ainsi que dans la continuité du suivi, car des parts importantes de la population ne sont pas concernées.

En matière de prévention, la volonté est affichée. Des moyens existent, mais, comme le souligne l'avis, ils sont peu ou mal mis en œuvre. En effet, la France ne manque pas de statistiques. Mais, les données disparates, de sources multiples, ne permettent pas une approche épidémiologique indispensable pour organiser la prévention sur une connaissance argumentée des risques et non sur un ressenti affectif collectif.

L'avis le souligne, la CFTC appuie fortement la proposition d'une politique aux objectifs et priorités clairement définis avec une application coordonnée entre les différents acteurs.

Certains aspects évoqués ou implicites de l'avis mériteraient une réflexion plus approfondie, en particulier la place de l'éducation dans la prévention. En effet, par exemple, les habitudes alimentaires, sanitaires ou comportementales chez l'enfant sont déterminantes sur nombre de problèmes de santé futurs. La famille joue donc un rôle essentiel. La question difficile de l'accompagnement de cette famille dans son rôle éducatif, de la place de l'information et de la responsabilisation des parents, des moyens à mettre en œuvre, mériterait un travail spécifique.

Une question d'éthique a été écartée par la section : c'est le lien entre responsabilité, prévention et médecine prédictive. En effet, à un moment où les solidarités vont être de plus en plus remises en cause, la responsabilisation peut se transformer en sanction, sous forme de refus de prise en charge collective de frais médicaux ou sociaux.

Une approche exclusivement financière du problème de la santé pourrait un jour mettre en cause les priorités humanistes. Se profile ainsi la question de la liberté par

rapport au choix de vie. Il est important d'avoir conscience que la place croissante de la réglementation dans la prévention est réductrice de liberté.

La CFTC rappelle qu'elle priorise, dans l'entreprise ou la société, l'homme et sa santé, avant les contraintes financières.

Le groupe de la CFTC a voté l'avis.